

# **Déclaration d'Échographie Canada : Les échographistes et le COVID-19**

---

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement déclaré que le COVID-19 constitue une pandémie. La maladie à coronavirus a des répercussions importantes tant pour les patients que pour les fournisseurs de soins de santé.

Les échographistes médicaux diagnostiques sont des membres importants des équipes de soins de santé au Canada. Nous reconnaissons le besoin de poursuivre les opérations habituelles et de fournir les traitements médicaux diagnostiques dont les Canadiens ont besoin. Toutefois, nous devons le faire conformément aux normes en matière de prévention et de contrôle des infections ainsi que de la santé au travail afin de prévenir l'exposition et la transmission inutiles de la pandémie grippale (COVID-19) lors de la prestation de services de santé.

Au contraire des autres procédures d'imagerie (p. ex. rayons X, IRM, etc.), les examens échographiques ne peuvent se conformer aux recommandations de Santé Canada sur l'isolement social pendant la pandémie du COVID-19. Il est impossible d'établir une séparation spatiale de deux (2) mètres entre le patient et l'échographiste. De plus, ces examens comportent une exposition prolongée au patient étant donné qu'un minimum de 20 minutes est nécessaire pour compléter la majorité des évaluations.

Dans cette optique, et conformément aux recommandations émises par Santé Canada et les autorités provinciales en matière de santé, Échographie Canada :

1. Appuie la recommandation de « **prioriser les visites et procédures d'urgence dès maintenant et au cours des prochaines semaines** », ce qui pourrait mener au report des examens échographiques médicaux diagnostiques facultatifs et non-urgents, si possible.
2. Appuie la recommandation que les **lieux de travail assurent l'accès à, et l'usage de, l'équipement de protection individuelle (EPI)** afin de réduire l'acquisition et le transfert de maladies telle que le COVID-19. Veuillez consulter les directives de pratique clinique de votre lieu de travail.
3. Encourage ses membres à **respecter les directives en matière d'équipement et de normes techniques** articulées dans les [Lignes directrices de pratique professionnelle et politiques d'Échographie Canada](#) sur la sécurité et la décontamination de haut niveau de transducteurs.
4. Invite ses membres à **consulter le plan contre la pandémie ou le plan d'urgence de leur lieu de travail** afin de confirmer l'approche préconisée pour les examens échographiques dans le cadre des fonctions départementales essentielles qui doivent se poursuivre lors d'une pandémie ou d'une situation d'urgence.

5. Appuie le **triage des patients/clients avant qu'ils ne se présentent à, ou qu'ils ne franchissent le seuil, des établissements de soins de santé** afin de réduire les risques d'acquisition ou de transmission de la maladie du coronavirus lors des examens échographiques. Veuillez consulter les directives locales sur les processus de triage actif et passif.
6. Appuie les recommandations de Santé Canada et des autorités provinciales en matière de santé qui **incitent les employés malades à demeurer à la maison**. Le personnel qui développe des symptômes respiratoires (p. ex. toux, essoufflement), qui a récemment complété une visite à l'étranger au cours des 14 derniers jours, et/ou qui a été en contact direct avec un individu atteint du COVID-19 sont généralement priés de ne pas se présenter au travail et d'obtenir les conseils auprès d'un professionnel de la santé. Les employeurs doivent s'assurer que les politiques sur les congés de maladie soient flexibles et conformes aux lignes directrices en matière de sécurité publique et que les employés connaissent ces politiques.
7. Appuie **l'élimination des frais administratifs ou d'annulation** généralement imposés aux patients/clients qui choisissent de ne pas se soumettre à un examen échographique pendant la pandémie du COVID-19, que ces derniers aient reçu un diagnostic positif ou non de la maladie du coronavirus.

Afin de demeurer au courant des recommandations de Santé Canada et des autorités provinciales, ainsi que pour en apprendre davantage sur la prévention de la propagation du COVID-19, veuillez accéder aux liens suivants :

#### **Santé Canada**

- [Renseignements sur la maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Pour les professionnels de la santé](#)
- [Préparation du Canada en cas de grippe pandémique : Guide de planification pour le secteur de la santé](#)

#### **Autorités régionales en matière de santé**

- [Alberta](#)
- [Colombie-Britannique](#)
- [Île-du-Prince-Édouard](#)
- [Manitoba](#)
- [Nouveau Brunswick](#)
- [Nouvelle-Écosse](#)
- [Nunavut](#)
- [Ontario](#)
- [Québec](#)
- [Saskatchewan](#)
- [Terre Neuve et Labrador](#)
- [Territoires du Nord-ouest](#)
- [Yukon](#)

#### **Autres ressources pour les professionnels de la santé**

- [Steps Healthcare Facilities Can Take to Prepare for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)
- [Resources for Clinics and Healthcare Facilities](#)
- [Interim Guidance for Healthcare Facilities: Preparing for Community Transmission of COVID-19 in the United States](#)
- [What Healthcare Personnel Should Know about Caring for Patients with Confirmed or Possible COVID-19 Infection](#)
- [Frequently Asked Questions on Personal Protective Equipment](#)
- [Renseignements sur la pandémie de la maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Rational use of personal protective equipment for coronavirus disease 2019 \(COVID-19\)](#)